

Maître Patricia BELLIA-MAUGAS – Maître Camille DELANOUE-THIROUIN
Notaires à CHARTRES 28000, 4 avenue Jehan de Beauce.

Tarifs applicables au 15 mai 2017.

Emoluments

Les émoluments seront perçus en application des articles A 444-53 et suivants du Code de commerce, sous réserve des remises suivantes :

Au titre des remises prévues à l'article R 444-10 -I. :

L'office applique une remise de 10% pour les émoluments prévus aux articles A 444-67 et A 444-68 du Code de commerce pour une prestation afférente à un bien ou un droit d'une valeur comprise entre un et dix millions d'euros.

Au titre des remises prévues à l'article R 444-10 II. et III. :

L'office applique une remise de 40% dans tous les cas prévus audits textes.

Honoraires

En matière d'honoraires, la politique tarifaire de l'office est la suivante :
Chaque prestation fera l'objet d'une convention d'honoraires entre l'office et le client.
A défaut d'autres honoraires convenus, il sera facturé :

Honoraire – Tarif horaire :

Notaire : 165 € HT soit 198 € TTC
Collaborateur :80 € HT soit 96 € TTC

Activités immobilières :

Négociation Immobilière

1°/ Ventes

Prix de 0 à 150.000 € (minimum 1.000 € TTC) :5% HT soit 6% TTC
Au-delà :4% HT soit 4,80 % TTC

2°/ Locations

Loyer de 0 à 500 € : 250 € HT soit 300 € TTC
Loyer de 501 € à 1000 € :400 € HT soit 480 € TTC
Au-delà :500 € HT soit 600 € TTC

3°/ Gestion Locative

Sur les montants encaissés :5% HT soit 6% TTC

4°/ Expertise

Avis de valeur :

Maison : jusqu'à 100m² habitable :200 € HT soit 240 € TTC
Au-delà : sur devis
Appartement : jusqu'à 6 pièces :200 € HT soit 240 € TTC
Au-delà : sur devis
Autres biens : sur devis

Rapport d'expertise par un expert immobilier agréé

Tout type de biens sur devis